

Fiche d'examen au cas par cas pour les PPR Naturels

à adresser à ac-dreal-ra@developpement-durable.gouv.fr

(liste indicative d'information à fournir)

Nota : en application du II-b de l'article R122-18 du code de l'environnement, ces informations seront mises en ligne sur le site Internet de l'autorité environnementale

La saisine doit s'accompagner des informations suivantes, afin de permettre à l'Autorité environnementale d'apprécier si une évaluation environnementale est nécessaire ou non (article R122-18 du code de l'environnement) :

- une description des caractéristiques principales du plan, schéma, programme ou document de planification, en particulier la mesure dans laquelle il définit un cadre pour d'autres projets ou activités ;
- une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification ;
- une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification.

Coordonnées du porteur du plan

Direction départementale des territoires de la Savoie
Service sécurité et risques / Unité Risques
L'Adret - 1, rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY Cédex

0. Désignation du PPRN (joindre un plan de situation et une carte du périmètre)

Département : Savoie - Commune : Landry
Elaboration du plan de prévention des risques naturels (PPRN) de la commune de Landry

1. Caractéristiques du PPRN

Procédure concernée

Elaboration du PPRN de Landry

1.1. Quels sont les objectifs de la prescription de ce PPRN (notamment dans le cas où il s'agit d'une révision) ?

La maîtrise de l'urbanisation dans les zones soumises aux risques « montagne » est assurée par le POS en vigueur. Un PLU est en cours d'élaboration sur le territoire de la commune.

Au vu des enjeux exposés, le Préfet a décidé de prescrire l'élaboration d'un PPRN fondé sur la caractérisation des aléas d'origine naturelle affectant le territoire communal et leur traduction réglementaire au titre de l'urbanisme.

Le PPRN réglementera notamment le droit et l'usage des sols situés en zones de risques naturels.

1.2. Quels sont les risques pris en compte (phénomènes physiques à l'origine des aléas ; population, infrastructures ou activités exposées) ; ? (joindre le cas échéant l'historique des événements constatés)

Les risques naturels pris en compte sont les crues torrentielles (transport solide), les coulées boueuses, les inondations (hors crues de l'Isère), les glissements et mouvements de terrain, les chutes de pierres ou de blocs et les avalanches.

1.3. La prescription du PPRN sera-t-elle appelée à s'inscrire dans un programme d'élaboration plus large impliquant d'autres PPR ?

Le territoire communal est également affecté par les crues de l'Isère. Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) a été prescrit le 21 juin 2012 sur les 10 communes du fond de vallée, de l'amont de Moûtiers jusqu'à Landry. Ce PPRI a fait l'objet d'une modification du périmètre de prescription le 28 janvier 2015.

1.4. Le territoire est-il inclus dans un territoire à risques importants d'inondation (TRI) au sens de l'arrêté du 12/12/2012 ?

OUI

2. Description des caractéristiques principales de la zone susceptible d'être touchée

2.1 Décrivez les enjeux environnementaux du territoire (mention des principaux zonages environnementaux à joindre en annexe) sensibilité, vulnérabilité, tendances d'évolution :

Le périmètre de prescription du PPRN est inscrit dans le parc national de la Vanoise

Existence d'un SAGE : Non
Prenant en compte les risques naturels concernés ? Oui Non

Existence d'éléments constitutifs du SRCE ? Non
Sont-ils sensibles aux risques naturels concernés ? Non

Natura 2000 (Site concerné ou situé à proximité ?) Non
Zone de montagne : Oui
Zone littorale : Non

2-2. Le territoire concerné fait-il l'objet d'une procédure d'urbanisme en cours ou de documents de planification approuvés ?

La commune de Landry dispose d'un POS approuvé le 21 juillet 1992 et qui a fait l'objet de nombreuses modifications. La commune a lancé l'étude générale de son PLU.
Ce document fait l'objet d'une évaluation environnementale.

2.3 Décrivez les pressions pesant sur le territoire concerné (par exemple étalement urbain...) :

Le PPRN permettra d'orienter et de concentrer l'urbanisation sur des secteurs situés hors zone d'aléas ou dans les zones d'aléas les plus faibles.

3. Description des principales incidences (positives, négatives, directes, indirectes, cumulatives) sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du PPRN :

3.1 S'agissant des champs environnementaux, autres que les risques, décrivez les effets potentiels du projet de PPRN :

Effets potentiels sur l'étalement urbain : pas de manière directe. Le PLU intégrera toutes les contraintes d'urbanisme prescrites par l'application du PPRN, ce qui peut induire une densification dans les zones sans risques.

Effets potentiels sur les zones naturelles et agricoles : le PPRN n'a pas pour objet de définir le zonage d'occupation des sols. Le PPRN réaffirme le caractère d'inconstructibilité des zones non urbanisées affectées par des aléas de fortes et moyennes intensités.

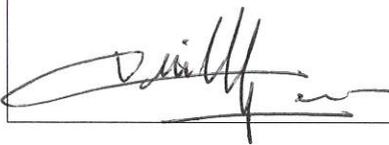
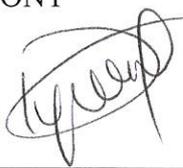
Effets potentiels sur les pollutions des eaux (accidentelles notamment) : effet positif.
Le règlement du PPRN prévoira en zone d'aléa d'inondation, la réglementation des dépôts de matériaux polluants, putrescibles ou flottants ainsi que l'ancrage ou le lestage des stockages de combustibles.

Effets potentiels sur le patrimoine bâti, les sites et paysages :
Sans objet.

Effets potentiels sur le cadre de vie, l'exposition des populations aux pollutions et nuisances : le PPRN n'a pas d'impact direct. Il est du ressort du PLU de fixer l'occupation du sol.

Pièces jointes :

- 1 esquisse de la carte du périmètre de prescription du PPRN.

Fiche rédigée le 20 MARS 2015 Le chargé d'études Eric VUILLERME 	Vu le 20/03/2015 La responsable d'unité Magali DUPONT 	Validée le 24/03/15 Le chef de service Philippe QUEMART 
---	---	---

